

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 11 – Mercredi 20 mars 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant approbation de la convention tarifaire entre la Société médicale du Canton du Jura et CSS Assurance-maladie SA, sur la valeur du point TARMED des médecins du Canton du Jura valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>1)</sup>,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)<sup>2)</sup>,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix<sup>3)</sup>,

vu la recommandation de la Surveillance des prix du 8 février 2018,

arrête:

Article premier La convention tarifaire entre la Société médicale du Canton du Jura et CSS Assurance-maladie SA portant sur la valeur du point TARMED des médecins du Canton du Jura valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, est approuvée.

Art. 2 La Surveillance des prix a renoncé à formuler une recommandation de tarif.

Art. 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 PA). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Delémont, le 5 mars 2019

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RS 832.10

<sup>2)</sup> RSJU 832.10

<sup>3)</sup> RS 942.20

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant approbation de l'avenant à la convention tarifaire du 1<sup>er</sup> janvier 2014 concernant les prestations de réadaptation et les traumatismes crânio-cérébraux (TCC) entre l'Hôpital du Jura et tarifsuisse sa, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>1)</sup>,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)<sup>2)</sup>,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix (LSPr)<sup>3)</sup>,

vu la recommandation de la Surveillance des prix du 19 décembre 2018,

arrête:

Article premier L'avenant à la convention tarifaire du 1<sup>er</sup> janvier 2014 concernant les prestations de réadaptation et les traumatismes crânio-cérébraux (TCC) entre l'Hôpital du Jura et tarifsuisse sa, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, est approuvé.

Art. 2 La Surveillance des prix a renoncé à formuler une recommandation de tarif.

Art. 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 PA). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Delémont, le 12 mars 2019

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RS 832.10

<sup>2)</sup> RSJU 832.10

<sup>3)</sup> RS 942.20

République et Canton du Jura

### Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> avril 2019**

- de la modification du 19 décembre 2018 de la loi sur les droits politiques.

Delémont, le 12 mars 2019

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Département de la formation, de la culture et des sports

### Année scolaire 2019-2020

#### Journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports, le Service de l'enseignement arrête comme suit les journées cantonales de sport scolaire de l'année scolaire 2019-2020.

#### A) MANIFESTATIONS CANTONALES:

**journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire**

##### ATHLÉTISME

- **Mercredi 25.09.2019** à Delémont – Blancherie
- Avec qualification pour les 11<sup>es</sup> années pour la Journée suisse de sport scolaire 2020
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 10 et 11

##### JEUX DANS L'EAU

- **Mercredi 20.11.2019 et jeudi 21.11.2019** à Saignelégier – Piscine du Centre de loisirs des Franches-Montagnes
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 7 et 8

##### TOURNOI DE TCHOUKBALL ET DE BADMINTON

- **Mercredi 22.01.2020** à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 8 et 9
- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons/3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève)

##### BASKETBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 08.04.2020** à Porrentruy – Oiselier – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux garçons 10<sup>e</sup> année ainsi qu'aux garçons et aux filles 11<sup>e</sup> année
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2020 (pour la 1<sup>re</sup> équipe classée de 11<sup>es</sup> années G + F)

##### MINIVOLLEYBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 08.04.2020** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc
- Manifestation réservée aux filles 10<sup>e</sup> année ainsi qu'aux garçons et aux filles 11<sup>e</sup> année
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2020 (pour la 1<sup>re</sup> équipe classée de 11<sup>e</sup> année G + F)

##### FOOTBALL

- **Samedi 16.05.2020** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques
- Organisation du tournoi de football à sept, en collaboration avec le Département « Juniors » de l'Association jurassienne de football, en vue de la participation, en juin 2020, à la finale de la Coupe Crédit Suisse à Bâle
- Manifestation réservée aux garçons et aux filles des degrés 6 à 11

#### JEUX D'AGILITÉ ET DE COORDINATION

- **Mercredi 17.06.2020 et jeudi 18.06.2020** à Bassecourt – terrain FSG
- Par équipe de 6 (mixité possible)
- Manifestation réservée aux filles et garçons des degrés 5 et 6 H

#### B) MANIFESTATIONS NATIONALES

##### JOURNÉE SUISSE DE SPORT SCOLAIRE

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2020 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball.

##### COUPE CRÉDIT SUISSE: BÂLE

Les vainqueurs des catégories 6, 7, 8, 9, 10 et 1<sup>es</sup> « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 16.05.2020) représenteront le Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse à Bâle en juin 2020 (date définitive pas encore arrêtée).

#### C) CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- Les directions des cercles scolaires sont invitées à respecter les directives relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif édictées par le Département de la formation, de la culture et des sports.
- Les directions des cercles scolaires s'assurent également du respect des conditions de participation relatives à chaque journée cantonale de sport scolaire facultatif édictée par l'Office des sports.
- En cas **d'accident**, les élèves sont placés **sous la responsabilité du cercle scolaire ou de la commune**.

#### D) INSCRIPTIONS

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations concernant l'inscription à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites par le biais de la personne de référence mentionnée lors de l'inscription au moins deux semaines avant la manifestation.

#### E) ORGANISATION

La responsabilité de l'organisation des journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Département de la formation, de la culture et des sports

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Le Bémont, Les Enfers, Montfaucon et Saint-Brais

#### Entrée en vigueur du règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de Franches-Montagnes Est

Le règlement communal susmentionné, adopté par les Assemblées communales des communes membres de l'entente scolaire Franches-Montagnes Est, a été approuvé par le Département de la formation, de la culture et des sports le 13 mars 2019;

Les Conseils communaux ont décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux.

Au nom des Conseils communaux  
des communes membres de l'entente scolaire  
Franches-Montagnes Est

### Boncourt

#### Assemblée communale extraordinaire, lundi 8 avril 2019, à 20 h 15, à l'Aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 03.12.2018.
2. Discuter et décider de remplacer le système actuel de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers (sacs-poubelle du SidP) par un système de conteneurs semi-enterrés de type «Moloks».
3. Discuter et voter l'instauration d'un règlement communal sur les émoluments.
4. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Boncourt, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### Bonfol

#### Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Bonfol le 19 décembre 2018, a été approuvé par le Gouvernement le 26 février 2019.

Réuni en séance du 14 mars 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

### Châtillon

#### Assemblée communale extraordinaire, jeudi 11 avril 2019, à 20 h, à la salle communale, route de Courrendlin 3, entrée nord

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 8942000, sous réserve de diverses subventions

fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation;

3. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du cercle scolaire du Montchaibeux;
4. Divers.

Les statuts mentionnés aux points 3 de l'ordre du jour seront déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Conseil communal

### Develier

#### Election complémentaire par les urnes d'un président des Assemblées le 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la Commune mixte de Develier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un président des Assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 8 avril 2019, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Develier, rue de l'Eglise 8, bâtiment administratif.  
**Heures d'ouverture:** dimanche 19 mai 2019, de 10h à 12h.

**Scrutin de ballottage éventuel:** dimanche 9 juin 2019, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 mai 2019, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Develier, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Cœuve

#### Assemblée paroissiale, mardi 26 mars 2019, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2018.
3. Nommer un ou une conseiller(ère) de paroisse.
4. Divers.

#### Informations

– Le repas de Carême aura lieu Vendredi-Saint, 19 avril 2019, à la halle polyvalente dès 11 h 30, organisation en lien avec le groupe jeunesse de Cœuve.

- Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour toutes les activités de Carême qui auront lieu dans notre unité: [www.cath-ajoie.ch/eauvive-careme](http://www.cath-ajoie.ch/eauvive-careme)

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

### Damphreux-Lugnez

**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique, mercredi 3 avril 2019, à 20h 15, à la salle paroissiale de Damphreux**

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Lecture du dernier procès-verbal
4. Comptes 2018
5. Voter un crédit de Fr. 12 000.– pour la rénovation de la façade de la chapelle (côté porte d'entrée)
6. Paroles à l'équipe pastorale
7. Divers

### Damvant

**Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 23 avril 2019, à 20h, dans le bâtiment de l'école**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

### Fahy

**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 9 avril 2019, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Divers et imprévus

Conseil de la Commune ecclésiastique

### Fontenais

**Assemblée de la Commune ecclésiastique, jeudi 4 avril 2019, à 20h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Nommer un scrutateur
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7.11.2018
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28.02.2019
4. Présenter et approuver le budget 2019 (quotité d'impôt inchangée)
5. Divers et imprévus

Le Conseil

### Montignez

**Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 10 avril 2019, à 20h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Passer les comptes 2018;
3. Divers et imprévus.

Montignez, le 18 mars 2019

Le Conseil de paroisse

### Rebeuvelier

**Assemblée des comptes de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 3 avril 2019, à 20 h 30, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal
2. Comptes 2018
3. Divers

Le secrétariat

### Avis de construction

#### La Baroche / Miécourt

Requérant: Nicolas Cattin, Le Voitet 130a, 2946 Miécourt. Auteur du projet: Pierre Deroulers, Le Clôtre, 2904 Bressaucourt.

Projet: pour raisons techniques, modification du permis de construire octroyé le 31.10.2016, soit: remplacement des cuves inox par des cuves béton semi-enterrées, construction d'un digesteur  $\varnothing$  20.00 m (au lieu de  $\varnothing$  31.50 m) et ajout d'un post-digesteur  $\varnothing$  24.00 m, déplacement container co-génération et du transformateur, construction de fosses enterrées rondes (au lieu de rectangulaires), modification aménagement int. bâtiment technique, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1351, 1352, 1353 et 1354 (surfaces respectives 28209, 1999, 1872, 3261 m<sup>2</sup>), sises Le Peu Champ. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: selon dossier déposé.

Genre de construction: matériaux: cuves béton/Autres éléments selon permis octroyé. Façades: cuves: revêtement tôle, teinte RAL 1001 (idem permis octroyé)/Autres éléments selon permis octroyé. Toiture: cuves: revêtement tôle, teinte RAL 8014 (idem permis octroyé)/Autres éléments selon permis octroyé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 avril 2019 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 15 mars 2019

Le Conseil communal

#### Courchapoix

Requérants: Mélissa Hamel Steullet & Fabien Steullet, Rue Au Village 16, 2842 Rossemaison. Auteur du projet: La Courtine SA, bureau d'architecture, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, terrasse non couverte (étage), sous-sol partiel, couvert à voitures en annexe contiguë et PAC ext., sur la parcelle N° 1149 (surface 749 m<sup>2</sup>), sise Rière les Lammes. Zone d'affectation: habitation HA2, plan spécial Rière les Lammes, sous-secteur I.

Dimensions principales: longueur 14 m 41, largeur 10 m 24, hauteur 6 m 10, hauteur totale 6 m 10. Dimensions sous-sol: longueur 14 m 23, largeur 5 m 99, hauteur 2 m 61, hauteur totale 2 m 61. Dimensions couvert voitures (39.80 m<sup>2</sup>): longueur 7 m 35, largeur 5 m 41, hauteur 3 m 27, hauteur totale 3 m 27.

Genre de construction: matériaux: briques TC et béton armé, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche, et béton apparent (gris). Toiture: plate, fini gravier siliceux (brun).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2019 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 20 mars 2019

Le Conseil communal

### Courgenay

Requérant: Giovanni Alberti, Cras de la Maïeutche 2, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Arcogestim services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Projet: aménagement de 4 logements supplémentaires dans le bâtiment N° 2 existant, création d'un passage en toiture pan Ouest avec escalier extérieur plein air, pose de 3 Vélux et création de 3 lucarnes pans Sud et Est, chauffage à mazout existant y compris conduit de fumée, construction d'un mur de soutènement au Nord et à l'Ouest de la parcelle. Sur la parcelle N° 316 (surface 1063 m<sup>2</sup>), sise Cras de la Maïeutche. Zone d'affectation: CAB.

Dimensions principales: existantes. Dimensions passage accès log. (Ouest): longueur 5 m 40, largeur 2 m 40, hauteur 4 m 50, hauteur totale 5 m 60.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie, brique, isolation, bardage existant en bois. Façades: crépissage existant, teinte blanc cassé. Bardage bois existant. Toiture: tuile de terre cuite, teinte rouge naturel, pente sans changement. Passage accès logement: tuile de terre cuite, teinte rouge naturel, pente 46°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### Courendlin

Requérants: Audrey Kohler et Thierry Lauber, Rue de l'Eglise 15, 2800 Delémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, pose d'un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture, pan Ouest, PAC extérieure. L'accès aux parcelles 828, 840 et 841 depuis la rue de l'Eglise (zone agricole) est interdit. Sur les parcelles N°s 840, 841 et 828 (surfaces respectives 867, 682 et 773 m<sup>2</sup>), sises Rue Chavon Dedos. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 01, largeur 10 m 96, hauteur 5 m 87, hauteur totale 7 m 26. Dimensions terrasse couverte: longueur 10 m 60, largeur 3 m 70, hauteur 3 m 22, hauteur totale 4 m 56.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage, teinte blanc cassé (coquille d'œuf). Toiture: tuile terre cuite, teinte rouge naturel nuagé, pente 18°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2019 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### Courendlin

Requérants: Ophélie et José Novo, Rue des Tourtelles 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, pose d'un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture, pan Nord, PAC extérieure. Démontage du bâtiment existant N° 29B. L'accès aux parcelles 828, 840 et 841 depuis la rue de l'Eglise (zone agricole) est interdit. Sur les parcelles N° 840, 841 et 828 (surfaces respectives 867, 682 et 773 m<sup>2</sup>), sises Rue Chavon Dedos. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 01, largeur 10 m 96, hauteur 5 m 87, hauteur totale 7 m 22. Dimensions terrasse couverte: longueur 10 m 60, largeur 3 m 70, hauteur 3 m 02, hauteur totale 4 m 36.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage, teinte blanc cassé (coquille d'œuf). Toiture: tuile terre cuite, teinte rouge naturel nuagé, pente 18°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2019 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### Courendlin

Requérants: Sophie Ackermann et Yunus Dinçarslan, Rue de Chêtré 38, 2800 Delémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, pose d'un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture, pan Ouest, PAC extérieure. Construction d'un couvert pour 3 places à voitures, avec rangements, aménagement de 3 places de stationnement plein air, accès au couvert par la Rue «Chavon Dedos». Déconstruction

du bâtiment N° 29A (garage privé). L'accès aux parcelles 828, 840 et 841 depuis la rue de l'Eglise (zone agricole) est interdit. Sur les parcelles N°s 840, 841 et 828 (surfaces respectives 867, 682 et 773 m<sup>2</sup>), sises Rue Chavon Dedos. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 01, largeur 10 m 96, hauteur 5 m 72, hauteur totale 7 m 15. Dimensions terrasse couverte: longueur 10 m 60, largeur 3 m 70, hauteur 3 m 22, hauteur totale 4 m 56. Dimensions couvert à voitures: longueur 10 m, largeur 9 m, hauteur 2 m 88, hauteur totale 2 m 88.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage, teinte blanc cassé (coquille d'œuf). Toiture: tuile terre cuite, teinte rouge naturel nuagé, pente 18°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### **Courrendlin**

Requérante: DCMI SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: DCMI SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, couvert à voiture et réduit, poêle, PAC et escalier extérieurs, sur la parcelle N° 2342 (surface 777 m<sup>2</sup>), sise Rue des Bouleaux. Zone d'affectation: habitation HAc, plan spécial Les Quérattes, sous-secteur I.

Dimensions principales: longueur 13 m 31, largeur 10 m 01, hauteur 5 m 50, hauteur totale 5 m 50. Dimensions couvert voitures rez-inférieur: longueur 11 m 10, largeur 6 m 90, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions terrasse couverte/réduit rez-supérieur: longueur 8 m 33, largeur 3 m, hauteur 4 m 51, hauteur totale 4 m 51.

Genre de construction: matériaux: brique TC et béton, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche, béton apparent, teinte grise, bardage bois, teinte grise. Toiture: plate, fini gravier rond, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 avril 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 15 mars 2019

Le Conseil communal

### **Delémont**

Requérante: Municipalité de Delémont, Service UETP, Route de Bâle 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Municipalité de Delémont, Place de la Liberté 1, 2800 Delémont.

Projet: aménagement provisoire d'une cour de récréation pour écoliers comprenant notamment une place de jeux, un couvert, une surface à engazonner, une clôture avec deux portails, une palissade ainsi que plusieurs places de stationnement pour voitures et vélos, sur la parcelle N° 5298 (surface 3526 m<sup>2</sup>), sise Route de Moutier. Zone d'affectation: MDd: zone mixte D secteur d.

Description: couvert.

Dimensions principales: longueur 18 m, largeur 12 m, hauteur 5 m 80, hauteur totale 6 m. Dimension clôture: hauteur 2 m. Dimension palissade: hauteur 6 m.

Genre de construction: couverture: métallique.

Dérogation requise: Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 20 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### **Restriction temporaire de circulation liée au déplacement des élèves de l'école du Gros-Seuc au bâtiment StrateJ situé à la route de Moutier**

#### **Réglementation de trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 18 mars 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation temporaire du trafic suivante pour la Route de Moutier:

#### **Restrictions de circulation**

##### **Route de Moutier**

Pose d'un signal OSR 1.23 « Enfants » avec feux clignotants aux heures des entrées et sorties scolaires au Nord-Est du bâtiment StrateJ de la route de Moutier.

Pose d'un signal OSR 1.23 « Enfants » avec feux clignotants aux heures des entrées et sorties scolaires au Sud du bâtiment N° 93 de la route de Moutier.

Pose d'un signal OSR 2.43 « Interdiction d'obliquer à gauche » au Sud du bâtiment N° 85 de la route de Moutier.

Pose d'un signal combiné OSR 2.59.5 « Zone de rencontre » avec le signal 4.08 « Sens unique » sur la parcelle N° 5298 en face du bâtiment N° 83 de la route de Bâle.

Pose d'un signal OSR 2.02 « Accès interdit » sur la parcelle N°5298 en face du bâtiment N° 85 de la route de Bâle.

Pose de deux signaux OSR 2.50 « Interdiction de parker » avec la mention « Dépose-minute autorisé – max 10 min » sur la parcelle N° 5298.

Pose d'un signal recto OSR 2.59.5 « Zone de rencontre » et verso OSR 2.59.6 « Fin zone de rencontre » à l'Est de la parcelle N° 5298.

Pose d'un signal combiné recto OSR 2.37 « Obliquer à droite » et verso OSR 2.02 « Accès interdit » avec plaque complémentaire 5.31 « Excepté cyclistes » à l'Est de la parcelle N° 5298.

**Période: Durant les travaux d'assainissement de l'Ecole du Gros-Seuc.**

Renseignements: Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, téléphone 032 421 92 92.

Par avance, nous remercions les usagers de leur compréhension et nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications des patrouilleurs scolaires qui seront affectés à la sécurité des élèves.

Les oppositions à ces restrictions à la circulation ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Conseil communal de Delémont

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Dos Santos Silva Mario et Choulat Magali, Rue du Chapelat 14, 2855 Glovelier. Auteur du projet: H Immobilier Sàrl Habib Ahmed, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale, toiture plate, garage, terrasse couverte. Pose d'une PAC air/eau et de panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 4506 (surface 739 m<sup>2</sup>), sise Rue des Lys 6 au lieu-dit: Longues Royes. Zone de construction: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Royes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 11 m 04, largeur 11 m 04, hauteur 6 m 03. Dimensions garage: longueur 7 m, largeur 5 m 80, hauteur 3 m 05. Dimensions terrasse couverte: longueur 5 m, largeur 2 m 80, hauteur 3 m 04.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite ép. 15 cm + isolation périphérique ép. 18 cm. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: dalle en béton + gravier. Chauffage: PAC air/eau + panneaux solaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 23 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 15 mars 2019

Le Conseil communal

### Lajoux

Requérant: David Gogniat, Les Rotchets 43b, 2718 Lajoux. Auteur du projet: David Gogniat, Les Rotchets 43b, 2718 Lajoux.

Projet: construction d'un hangar pour fourrage et machines agricoles, sur la parcelle N° 118 (surface 57886 m<sup>2</sup>), sise La Fontaine. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 40 m, largeur 20 m, hauteur 7 m 60, hauteur totale 10 m 35.

Genre de construction: matériaux: fondation et murets béton + ossature bois. Façades: tôle thermolaquée, teinte RAL 1019 (gris beige). Toiture: tôle thermolaquée, teinte RAL 8012 (rouge brun).

Dérogation requise: art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 avril 2019 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### Montfaucon

Requérante: Graziella Chaignat, représentée par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, velux, PAC ext., et couvert en annexe contiguë, sur la parcelle N° 117 (surface 967 m<sup>2</sup>), sise Rue de la Poste. Zone d'affectation: centre CAa.

Dimensions principales: longueur 11 m 15, largeur 9 m 15, hauteur 4 m 43, hauteur totale 6 m 90. Dimensions couvert/réduit (33.50 m<sup>2</sup>): longueur 11 m 15, largeur 3 m, hauteur 3 m 70, hauteur totale 3 m 70.

Genre de construction: matériaux: brique ciment, isolation, Alba. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2019 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 15 mars 2019

Le Conseil communal

### Saignelégier / Goumois

Requérant: Jean-Michel Gigon, Vautenaivre, 2354 Goumois. Auteur du projet: Roth Architecture SA, Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Projet: régularisation de travaux effectués sans permis, soit: l'aménagement d'un carré de sable plein air d'une

surface de 800 m<sup>2</sup>, l'agrandissement du couvert pour machines agricoles existant, deux ensembles de boxes doubles extérieurs en bois pour chevaux, un couvert pour l'installation d'un tapis-marcheur pour chevaux en annexe contiguë au bâtiment N° 26 et une aire de sortie à l'est du bâtiment existant N° 26, pose d'éléments en L de soutènement, hauteur 1 m 50 (bord carré de sable). Modification de la demande de permis de construire N° 067/2018 concernant l'aménagement d'une stabulation pour vaches allaitantes dans le bâtiment existant N° 25 comprenant l'aménagement d'une nouvelle aire d'alimentation intérieure avec agrandissement, sur les parcelles N°s 321 et 349 (surfaces respectives 6251 et 386 m<sup>2</sup>), sises Vautenaivre. Zone d'affectation: agricole.

Régularisation: dimensions boxes doubles N° 1 chevaux: longueur 7 m, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 35, hauteur totale 2 m 65. Dimensions boxes doubles N° 2 chevaux: longueur 6 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 60, hauteur totale 3 m 15. Dimensions tapis-marcheur N° 3 chevaux: longueur 5 m, largeur 2 m 30, hauteur 3 m, hauteur totale 4 m. Dimensions couvert machines agricoles: longueur 10 m, largeur 5 m 20, hauteur 2 m 28, hauteur totale 3 m 23. Modif. demande permis 067/18: dimensions principales bâtiment N° 25: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 9 m 35, largeur 2 m 54, hauteur 3 m 43, hauteur totale 4 m 47. Dimensions aire d'alimentation: existantes.

Genre de construction: matériaux/régularisation: boxes doubles: N°s 1 et 2: lames composites/filet brise-vent. Couvert machines: lames bois. Tapis-marcheur ouvert sur 3 côtés. Modif. permis 067/2018 aire d'alimentation (bât. N° 25): maçonnerie existante/brique ciment/bardage bois. Agrandissement: bardage bois/translucides. Façades: bardage bois, teinte: autoclave brun, translucide / crépissage existant sur maçonnerie existante, brique ciment, teinte grise. Toiture: bâtiments existants inchangés/aire d'alimentation + agrandissement: tôle RAL 3003 (rouge rubis). Régularisation: boxes N° 1: tôle, teinte anthracite. Boxes N° 2: tôle, teinte brun rouge. Tapis-marcheur N° 3: translucides, teinte blanche. Couvert machines: tôle, teinte brun rouge (idem existant).

Dérogations requises: art. 58 OCAT – distance entre bâtiment (idem demande permis N° 067/2018), l'art. 97 LAgr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2019 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 18 mars 2019

Le Conseil communal

### Saint-Brais

Requérant: Yves Siegenthaler, Fondevall 1, 2364 Saint-Brais. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, J.-M. & A. Joliat, architectes, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: transformation et assainissement de l'appartement existant (bâtiment N° 1): isolation int, nouveaux planchers, ouverture d'une porte-fenêtre en façade Ouest, sur la parcelle N° 1238 (surface 24423 m<sup>2</sup>), sise Fondevall. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux, façades et toiture: existants, inchangés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2019 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 20 mars 2019

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite aux départs des titulaires, la Police cantonale (POC) met au concours les postes d'

### Agent-e-s de gendarmerie breveté-e-s

**Mission:** veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

**Profil:** être titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire catégorie B. Nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C. Maîtriser l'environnement informatique police. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public.

**Fonction de référence et classe de traitement:** agent-e de gendarmerie/Classe 12.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** sur l'ensemble du Canton.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Gilles Bailat, chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources

humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e-s de gendarmerie », jusqu'au 12 avril 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courtételle, deux postes d'

### **Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée)**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

#### **Taux d'activité:**

- 1 poste comprenant entre 24 et 26 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-8P
- 1 poste comprenant entre 26 et 28 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Ecole primaire de Courtételle.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courtételle, M. Philippe Fleury au 032 476 61 18.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Ladina Engel, Abbé Grégoire Joliat 35, 2852 Courtételle, **jusqu'au 12 avril 2019**.

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courtételle, un poste d'

### **Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant entre 22 et 27 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-8P.

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Ecole primaire de Courtételle.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courtételle, M. Philippe Fleury au 032 476 61 18

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Ladina Engel, Abbé Grégoire Joliat 35, 2852 Courtételle, **jusqu'au 12 avril 2019**.

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Haute-Ajoie, un poste d'

### **Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée)**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant entre 22 et 28 leçons hebdomadaires dans les degrés 6-7P.

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Ecole primaire de Rocourt ou Chevenez.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Ajoie, M<sup>me</sup> Valérie My au 032 476 61 18

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », au président de la Commission, M. Claude Laville, Route de Fahy 7, 2907 Rocourt, **jusqu'au 12 avril 2019**.

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs, Collège Stockmar, des postes d'

### **Enseignant-e secondaire (contrat de durée déterminée d'une année)**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** la nature des postes (plein temps ou temps partiel) et la répartition des leçons se feront en tenant compte du profil des candidat-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

– 59 leçons hebdomadaires dans les disciplines suivantes: français, mathématiques, histoire, géographie, sciences naturelles, informatique et éducation physique et sportive.

**Profil:** Bachelor universitaire et master HEP les disciplines concernées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e secondaire/Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Collège Stockmar.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, M. Jacques Schlienger au 032 465 10 50.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction du Collège Stockmar, M. Jacques Schlienger, Rue Auguste-Cuenin 11, 2900 Porrentruy, **jusqu'au 12 avril 2019.**

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs, Collège Stockmar, des postes d'

### Enseignant-e secondaire (contrat de durée indéterminée)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** la nature des postes (plein temps ou temps partiel) et la répartition des leçons se feront en tenant compte du profil des candidat-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

– 10 leçons hebdomadaires d'anglais;  
– 12 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle.

**Profil:** Bachelor universitaire et master HEP les disciplines concernées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e secondaire/Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Collège Stockmar.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, M. Jacques Schlienger au 032 465 10 50.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction du Collège Stockmar, M. Jacques Schlienger, Rue Auguste-Cuenin 11, 2900 Porrentruy, **jusqu'au 12 avril 2019.**

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courrendlin, des postes d'

### Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** la nature des postes (plein temps ou temps partiel) et la répartition des leçons se feront en tenant compte du souhait des candidat-e-s.  
– 20 à 30 leçons dans les degrés 3-8P.

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Ecole primaire de Courrendlin et/ou Rebeuvelier.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, M. Jacques Widmer au 032 435 57 07.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction de l'EP Courrendlin, M. Jacques Widmer, Rue du 23-Juin 44, 2830 Courrendlin, **jusqu'au 12 avril 2019.**



**CEJEF**  
CENTRE JURASSIEN  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée de septembre prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

### Enseignant-e d'informatique

**Architecture matérielle et logicielle (10%)**

**Système et réseaux (30%)**

**Logiciel de gestion intégrée (ERP) (5%)**

**Mission:** assurer l'enseignement des connaissances générales et l'acquisition de compétences pratiques dans les trois domaines cités aux étudiant-e-s de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG), ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Assurer l'acquisition des connaissances spécifiques à la sécurité informatique. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans le marché du travail. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la Division. Assurer le suivi de projets internes ou externes.

**Taux d'activité:** 45 %, le poste peut être partagé.

**Profil:**

- Master universitaire dans la branche ou Bachelor HES en Informatique de gestion, ou titre jugé équivalent
- Expérience professionnelle de 5 ans
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2019 (début des cours: 16 septembre 2019).

**Lieu de travail:** Delémont, Division commerciale du CEJEF.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division commerciale, M. Loïc Stalder (032 420 77 00) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e ESIG », **jusqu'au 8 avril 2019**.

[www.cejef.ch](http://www.cejef.ch), rubrique « Postes vacants »



Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

**Enseignant-e d'éducation visuelle (atelier bijouterie de l'option «Arts Visuels»)**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées en éducation visuelle aux élèves de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

**Taux d'activité:** 3 à 5 périodes hebdomadaires (env. 20%).

**Profil:**

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Connaissances de nombreux moyens d'enseignement en lien avec la bijouterie
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

**Fonction de référence et classe de traitement:**

enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019 (début des cours: 19 août 2019).

**Lieu de travail:** Delémont, division santé-social-arts du CEJEF.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e éducation visuelle », **jusqu'au 10 avril 2019**.

[www.cejef.ch](http://www.cejef.ch), rubrique « Postes vacants »

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**

Commune de Muriaux

**Service organisateur / Entité organisatrice:**

Rolf Eschmann SA, à l'attention de M. Claude Ciochi, Rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin, Suisse,

Téléphone: 079 324 72 58, Fax: 032 435 56 79,

E-mail: [info@eschmann-geometre.ch](mailto:info@eschmann-geometre.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service de l'Economie Rurale, à l'attention de

M. Pierre Simonin, Courtemelon - case postale 131, 2852 Courtételle, Suisse,

E-mail: [pierre.simonin@jura.ch](mailto:pierre.simonin@jura.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

03.05.2019

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les questions doivent être adressées uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante: [info@eschmann-geometre.ch](mailto:info@eschmann-geometre.ch)

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 10.05.2019, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

16.05.2019, **Lieu:** Courtemelon, **Remarques:** Pas ouvert au public

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

##### 2.2 Titre du projet du marché

Muriaux -1<sup>re</sup> étape de chemins

##### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Description détaillée du projet**  
Réfections de chemins AF:  
Chemins 12, 14, 17, 20, 103, 115, 116 et 131  
Chemins bitumé: env. 6800 m  
Bovi-stop: 1 pièce
- 2.7 Lieu de l'exécution**  
Muriaux
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Début: 19.08.2019. Fin: 23.09.2022  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:  
Non
- 2.9 Options**  
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**  
Oui
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
Début 19.08.2019 et fin 23.09.2022  
**Remarques:** Le MO se réserve le droit de prolonger le délai de réalisation selon les liquidités financières.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**  
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 Conditions de paiement**  
Versements d'acompte jusqu'à 90% des travaux effectués jusqu'à la date de réception provisoire et sur présentation des bordereaux périodiques métrés. Le solde sera versé après réception définitive et contre une garantie financière (bancaire ou assurance) couvrant le délai de garantie selon article 181 et ss norme SIA 118.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**  
Les offres seront présentées avec des prix unitaires nets; rabais, escomptes et TVA en sus.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**  
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 12.04.2019  
Prix: aucun  
**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**  
Français
- 3.11 Validité de l'offre**  
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
à l'adresse suivante:  
Rolf Eschmann SA, à l'attention de  
M. Claude Ciocchi, Rue du 23-Juin 37,  
2830 Courrendlin, Suisse,  
Téléphone: 079 324 72 58, Fax: 032 435 56 79,  
E-mail: [info@eschmann-geometre.ch](mailto:info@eschmann-geometre.ch)  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.  
Inscription obligatoire jusqu'au 12 avril 2019.  
Présence obligatoire à la visite des lieux le jeudi 18 avril 2019 à 9h30 au bureau communal de Muriaux.  
Le dossier sera remis lors de la visite des lieux.
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**  
A) LMP  
B) AIMP  
C) OAMP  
D) Norme SIA 118  
E) Autres normes
- 4.3 Négociations**  
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.5 Autres indications**  
L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au Service de l'économie rurale pendant 15 jours, dès le 7e jour après la clôture de l'appel d'offre. Les entreprises, sous-traitants ou fournisseurs peuvent recevoir un exemplaire du procès-verbal d'ouverture des offres moyennant la remise d'une enveloppe affranchie et munie de leur adresse. Le Service de l'économie rurale ne donnera aucun renseignement par téléphone, par fax ou courriel.
- 4.7 Indication des voies de recours**  
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.